



Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 113 b) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Andrzej T. Abraszewski (Pologne)**

Syed Yawar Ali (Pakistan)**

Fu Daopeng (Chine)*

Jean Pierre Diawara (Guinée)***

Gordon Eckersley (Australie)***

Edward Faris (États-Unis)**

Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay)***



Ihor V. Humenny (Ukraine)**
Kunal Khatri (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)*
Nikolay Lozinskiy (Fédération de Russie)*
Pedro Luis Pedroso Cuesta (Cuba)***
Gönke Roscher (Allemagne)*
Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil)*
Ugo Sessi (Italie)***
Shigeki Sumi (Japon)**
Josiel Motumisi Tawana (Afrique du Sud)**
Dae-jong Yoo (République de Corée)*
*Siège vacant****

* Mandat expirant le 31 décembre 2014.

** Mandat expirant le 31 décembre 2015.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

3. Les mandats de M. Fu, M. Khatri, M. Lozinskiy, M^{me} Roscher, M. Da Silveira Sardinha Pinto et M. Yoo venant à expiration le 31 décembre 2014, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-neuvième session, à nommer six personnes pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

4. Il y a en outre un siège à pourvoir jusqu'au 31 décembre 2016¹. L'Assemblée générale sera appelée à nommer une personne à ce siège pour un mandat prenant effet le _____² et se terminant le 31 décembre 2016.

5. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission avait présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-neuvième session.

¹ Siège de M. Ali A. Ali Kurer (Libye), dont la démission a pris effet le 8 juillet 2014.

² Date d'adoption de la décision par l'Assemblée générale.